

CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 831 300 euros  
Siège social : 26 rue de Marignan - 75008 PARIS

RCS Paris 642 010 045

6431004

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUILLET 2008

EXTRAIT

L'an deux mille huit  
Le 24 juillet  
A 19 heures

30 OCT. 2008

97376

Les actionnaires de la société CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de 831 300 €, divisés en 83 130 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social se trouve à Paris 8<sup>ème</sup>, 26 rue de Marignan, et dont le numéro d'indentification est 642 010 045 RCS PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au lieu du principal établissement sis à 92300 Levallois Perret, 114 rue Marius AUFAN, sur convocation du Directoire et faisant suite à l'Ordonnance en date du 30 juin 2008 du Président du Tribunal de Commerce de Paris prorogeant le délai de tenue de l'Assemblée initialement convoquée pour le 27 juin 2008.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul PICARD, Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Jean-François SERVAL et Jean-Paul SEURET, présents et acceptant, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Amaury de BEAUVOIR est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Claude MITTELETTE, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Christian CHAVAGNAC, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les délégués du Comité d'Entreprise régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Il est rappelé que le nombre total des actions ayant droit de vote s'élève à 83 130, que le quorum du cinquième des actions ayant droit de vote nécessaire pour que l'Assemblée puisse délibérer à titre ordinaire s'élève à 16 626.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire détiennent 82 279 actions, représentant 98,98 % des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement en tant qu'assemblée générale ordinaire.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- la copie de la lettre de convocation des délégués du Comité d'Entreprise,
- la feuille de présence à l'Assemblée, les pouvoirs et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Directoire présenté à l'assemblée générale ordinaire comprenant le rapport de gestion sur les comptes annuels, le rapport sur les comptes consolidés et le rapport sur les autres opérations présentées à l'assemblée,
- le rapport du conseil de surveillance,
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007,  
les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires (pour le texte des résolutions) ou tenus à leur disposition au siège social (pour les autres documents) pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- .....
- Remplacement de co-Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant démissionnaires,
  - Questions diverses,
  - Pouvoirs pour les formalités.

Le Président invite le Directoire à présenter à l'assemblée son rapport.

.....

Toutes les réponses souhaitées ayant été apportées aux questions des actionnaires et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

.....

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Alain CHAVAGNAC et Christian CHAVAGNAC et décide de nommer en remplacement :

- La société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE COMPTABLES CFCE, dont le siège social est au 4 rue Mugnier - 78600 MAISONS LAFFITTE, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Albert ABEHSSERA, domicilié au 75 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

.....  
Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 24 juillet 2008.

Le Président du Directoire

